

## **Insuffisance de fonds dans les collèges : Sur le dos des travailleurs à temps partiel**

Les collèges communautaires de l'Ontario ne sont pas dotés de fonds suffisants depuis de nombreuses années. Par rapport à d'autres provinces, ou même au financement de l'éducation en Ontario dans son ensemble, les vingt-quatre collèges communautaires sont négligés par le gouvernement McGuinty. Regardons les faits :

### **La dernière des dix provinces**

De toutes les provinces au Canada, l'Ontario est la dernière au point de vue financement par étudiant à temps plein si on inclut les frais de scolarité et les subventions, et l'avant-dernière – juste avant l'Île-du-Prince-Édouard – si seulement les subventions sont prises en considération. En réalité, l'Ontario ne dépense que 70 pour cent de la moyenne nationale. En Ontario, les travailleurs à temps partiel des collèges n'ont pas le droit de négocier collectivement; alors que dans toute autre province, les travailleurs à temps partiel des collèges peuvent s'organiser en syndicat.

### **Le 'cousin pauvre' du système d'éducation de l'Ontario**

En Ontario, les collèges reçoivent une fraction de ce que le gouvernement dépense sur les universités et moins que les fonds accordés aux écoles secondaires.

**Subventionner un système collégial, qui n'est pas doté de fonds suffisants, sur le dos des travailleurs à temps partiel qui sont interdits – par la loi – de se défendre contre l'exploitation, est tout simplement inacceptable.**

**Signez la carte de membre de l'OPSECAAT dès aujourd'hui :  
votre adhésion est confidentielle !**

Appelez-nous au 416-448-7433 ou 1-866-811-7274.

[www.collegeworkers.org](http://www.collegeworkers.org)

**Veillez afficher et distribuer.**

Comment ça se fait ? La raison principale est très simple : les travailleurs à temps partiel des écoles secondaires et des universités sont capables de se protéger contre l'exploitation en s'organisant en syndicat ou en adhérant à un syndicat.

### **Faisons le calcul**

Dix-sept mille travailleurs à temps partiel des collèges de l'Ontario n'ont pas le droit de se défendre contre l'exploitation. Les collèges communautaires de l'Ontario ne sont pas dotés de fonds suffisants depuis de nombreuses années. Faisons le calcul et nous comprenons pourquoi. Comme Roger Couvrette, président de l'OPSECAAT, a dit récemment à *Ottawa Citizen*, la *Loi sur la négociation collective dans les collèges*, adoptée en 1975, qui interdit aux employés à temps partiel des collèges de négocier collectivement, 'a donné lieu à l'exploitation massive de la main-d'œuvre bon marché pour subventionner les collèges.'

